

ce, ajouta M. de Bismark. — Me parlez-vous en son nom? demanda le général Boyer. La réponse du ministre prussien ne le satisfait pas, et il déclara que son devoir l'obligeait à se rendre à Londres pour connaître quelles étaient les dispositions de l'impératrice. « Allez-y, s'écria M. de Bismark, et dites bien à Sa Majesté, que son consentement à mes conseils peut amener une paix honorable et rapide. Nous aimons mieux, en quittant la France, y laisser l'empire que la république, et, pour obtenir ce résultat, nous traiterons avec la régente à des conditions meilleures qu'avec le gouvernement de la défense nationale. » — Mais, observa encore le général, si l'impératrice refusait d'intervenir, ou si le maréchal refusait d'adhérer à la combinaison que vous proposez, un arrangement pour Metz, dans les conditions où il le demande, serait-il encore possible? — Non! Ce serait alors une reddition pure et simple que nous exigerions. — Jamais! s'écria le général, j'ai ordre, monsieur le ministre, de vous le dire.

Le lendemain, le général Boyer était à Londres. L'impératrice lui apprit qu'elle avait reçu la lettre de M. de Bismark et ne voulait y répondre que par un refus formel, de sortir de sa réserve et d'ajouter aux embarras intérieurs de la France. Avant de se rendre à Londres, le général Boyer avait traversé Bruxelles, et avait dîné avec la princesse de Metternich, chez la comtesse Walewska. Il transmit à l'impératrice les hommages de ces dames. L'impératrice exprima le désir que ses amis et amis cessassent toutes les menées qui auraient pour but une restauration. Elle ajouta même ces mots: « Sans la capitulation de Sedan, tout était encore possible à l'empereur prisonnier et vaincu. Mais la France ne pardonnera jamais à notre nation la honte de cette journée. » Le général Boyer revint alors au quartier-général du prince Frédéric-Charles d'où un parlementaire, ainsi que cela avait été convenu au moment de son départ, le ramenait dans Metz.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BOYER.

Le général Boyer a adressé à l'Indépendance belge la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur en chef, Le bruit qui se fait autour de mon nom depuis plusieurs jours, les interprétations de toute sorte auxquelles a donné lieu la mission dont j'étais chargé, ne m'auraient point fait sortir de la réserve qui m'était imposée par les circonstances.

« Les injures et les attaques violentes sont les seuls arguments dont puisse disposer M. Gambetta.

« Il use largement de ses moyens oratoires. Sans doute, il trompera quelques esprits naïfs ou timorés qui grossiront l'armée des exaltés.

« J'ai laissé courir les bruits; je n'avais point à rectifier les interprétations.

« Mais je lis depuis deux jours dans toutes les feuilles publiques des appels à l'honneur et au patriotisme de la France, auxquels sont joints les anathèmes lancés contre le maréchal Bazaine et contre les chefs militaires de l'armée du Rhin.

« Plus modéré que lui, je me borne à protester contre son inqualifiable violence, et, au nom de l'armée du Rhin tout entière, de laquelle je tiens la mission qui m'a amené à Versailles et à Londres, au nom de son glorieux chef je déclare que M. Gambetta offense la conscience publique autant que nos valeureux soldats, en parlant d'infamies et de scélératesses.

« Nous n'avons point capitulé avec l'honneur, nous n'avons point capitulé avec le devoir, nous avons capitulé avec la faim.

« Agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Général baron, Napoléon BOYER.
Bruxelles, le 31 octobre 1870. »

INFORMATIONS ET NOUVELLES

Le rapport du général Trochu sur le mouvement insurrectionnel qui vient d'avoir lieu à Paris, se termine ainsi: « A l'armistice proposé aujourd'hui se rattachent d'autres avantages dont Paris pourra facilement se rendre compte. Et voilà ce qu'on ose reprocher comme une faiblesse et peut-être comme une trahison, au gouvernement.

Un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 31 octobre nomme M. Alphonse Gent préfet des Bouches-du-Rhône, avec pleins pouvoirs dans l'ordre administratif et militaire, en remplacement de MM. Delpech et Esquiros, dont la démission est acceptée.

Un autre arrêté du même jour prononce la dissolution de la commission départementale des Bouches-du-Rhône.

Le roi de Prusse a conféré la dignité de feld-maréchal au prince Frédéric-Charles. « C'est, écrit-il à la reine Augusta, la première fois que ce cas se présente dans notre maison. »

M. de Moltke est fait comte.

Les maréchaux Bazaine, Canrobert et Lebouf, en quittant Metz, sont allés à Londres.

Le jour où les Prussiens sont entrés dans Metz, des coups de fusil ont été échangés dans les rues de cette ville entre une partie de l'armée française et l'ennemi. C'est ce qui a fait dire que Bazaine aurait été fusillé par ses soldats.

On prétend que l'armée prussienne qui entourait Metz n'a pas tardé à se mettre en

mouvement, et qu'une moitié s'est dirigée vers Paris, tandis que l'autre moitié a pris une autre direction.

L'Echo du Luxembourg répète le bruit d'après lequel l'armée de Bazaine, ou tout au moins la garnison de la place et des forts, aurait refusé de reconnaître la capitulation. On se serait battu le 30 octobre.

La Gazette de la Croix dit que le 29 octobre la dernière sommation de se rendre a été faite à Paris. Si cette sommation était repoussée, le bombardement commencerait dès les premiers jours de cette semaine.

On écrit de Nogent-le-Rotrou, 1^{er} novembre: Hier soir, à deux kilomètres de Dreux, quelques tirailleurs girondins et 25 francs-tireurs de l'Eure-et-Loir ont mis en fuite un escadron de lanciers prussiens, pris 3 chevaux, 5 cavaliers tués, 1 prisonnier. Tous les nôtres sont sains et saufs.

Voulant faciliter aux notaires appelés au service militaire le moyen de se faire remplacer dans la gestion de leurs affaires, le gouvernement de la Défense nationale vient de décréter, sans qu'il soit porté aucune dérogation à la loi du 14 août 1870, que le notaire appelé au service militaire peut désigner comme son suppléant dans la gestion de son office, soit un avoué, soit un huissier en exercice.

La compagnie des notaires de l'arrondissement de Lille, dans son assemblée du 3 novembre, a voté une nouvelle somme de 1,000 francs en faveur des victimes de la guerre; et elle a décidé que cette somme serait appliquée à secourir les soldats français internés en Belgique.

Les bruits qui, dans la soirée d'avant-hier ont circulé à Avesnes sur l'approche des Prussiens, qu'on signalait comme marchant sur Hirson, ne reposaient sur aucun fondement sérieux et n'ont pas tardé à être complètement démentis. Une colonne prussienne de 700 hommes, composée en grande partie de cavalerie, avec 3 canons, a été signalée dans les environs de Rocroi mais sans qu'elle parût avoir la moindre intention d'étendre le cercle de ses opérations.

L'Echo d'Arion dit que depuis plusieurs jours, cette ville est le théâtre d'allées et venues et d'entrées de toute sorte. Hier soir est arrivée la maréchale Canrobert. Le même train a amené deux dames pour lesquelles on avait retenu des appartements à l'Hôtel de l'Europe depuis près d'une semaine.

Cette dame, à laquelle sa campagne ne paraît qu'avec un respect marqué était si visiblement voilée et n'a point montré son visage.

Ce matin elle est partie dans la direction de Metz dans une voiture desservie par des relais établis expressément pour elle. Pour ne pas devoir faire le tour par le chemin de Sarrebruck et pour prendre la route de terre qui passe à travers les lignes d'investissement de Thionville, cette dame doit évidemment être munie d'un sauf-conduit tout spécial.

Qui peut-elle être?

Un arrêté du comité de défense militaire siégeant à Tours prescrit les mesures à prendre pour couper le passage à l'approche de l'ennemi, se porter sur les routes menacées, et achever les travaux déjà commencés, et vue d'intercepter la circulation. Il s'agit surtout d'empêcher l'artillerie de passer. D'autres mesures auront pour but de faire le vide autour de l'ennemi. Bestiaux, grains et denrées seront dirigés vers l'Ouest au premier signal. Toutes les dépenses et tous les dégâts éventuels seront à la charge de l'Etat. Les commissions municipales, le curé, l'instituteur et tous les notables de la commune seront responsables conjointement avec le maire, de l'exécution de ces prescriptions, qui se terminent par ces mots: « Que chacun fasse son devoir et que Dieu sauve la France! »

On écrit de Verdun à la Gazette de Montmédy:

Voici un acte de barbarie inouïe; il faut être plus que barbare et ce fait mérite d'être rapporté dans tous les journaux du continent; c'est la mort de M. Violard, ancien notaire à Charny, près Verdun.

Sur de simples suppositions, M. Violard, d'après les Prussiens, aurait prêté sa voiture aux francs-tireurs de Verdun; ils sont venus chez lui le garrotter, ils l'ont emmené dans les champs avec son frère et le curé, ils lui ont dit de se préparer à la mort.

Croirais-tu qu'ils ont creusé sa fosse devant lui, l'ont amené au bord, et là ils ont voulu lui bander les yeux pour le fusiller, mais il s'y est opposé énergiquement, et ces gredins l'ont criblé de balles, l'ont jeté dans la fosse et l'ont recouvert de terre, puis sont repartis comme s'ils venaient de faire la chose la plus simple du monde.

Dans toute la contrée, ce n'est que frémissement de rage, de colère, que l'on parle de la mort de ce digne homme, honoré et respecté de tout le pays.

La Ligue du Midi publie un second manifeste à la suite duquel se trouve l'arrêté suivant, que nous reproduisons d'après le Sémaphore de Marseille:

Article premier. — Dans tous les départements qui ont adhéré à la Ligue du Midi, tous les citoyens devront se tenir prêts à quitter leurs foyers au premier appel, et à marcher, sous les étendards de la République, contre le despotisme monarchique et prussien.

Le lieu de rendez-vous des forces nationales sera la ville de Valence et les plaines qui l'entourent.

Les délégués des départements coalisés sont nommés Commissaires généraux de la Ligue du Midi.

Ils se rendront dans les départements pour prêcher la guerre sainte, réunir les comités républicains des localités et agir avec eux de concert pour déterminer, par tous les moyens possibles, un soulèvement général.

Art. 2. — Une souscription nationale librement consentie par chaque département, chaque municipalité et chaque citoyen, sera recueillie pour obtenir les armes et les approvisionnements nécessaires aux forces de la Ligue.

Le produit de cette souscription sera versé dans les caisses de la Ligue, par les soins du Comité central de chaque département.

Art. 3. — Les commissaires généraux s'entendront avec les républicains de chaque département pour faire nommer un délégué cantonal qui devra se rendre à Marseille le 5 novembre, pour l'assemblée générale de la Ligue du Midi.

Le présent manifeste sera affiché, par les soins de tous les patriotes du Midi, dans tous les cantons et les communes des 15 départements et de l'Algérie.

Art. 4. — Les citoyens de chaque localité devront faire connaître, dans le plus bref délai, au siège de la Ligue du Midi, à Marseille, le résultat de leurs efforts individuels pour faciliter la tâche des commissaires généraux. Ils devront, en outre, se mettre en rapports constants avec le Comité central de Marseille, siégeant à la préfecture.

Au nom de la République une et indivisible, les MEMBRES DES AUTORITÉS MUNICIPALES ET ADMINISTRATIVES, DOIVENT les concours le plus efficace, comme citoyens, aux membres de la Ligue du Midi, créée pour la défense de la République, et à leurs représentants.

Fait à Marseille, le 25 octobre 1870.

Cet arrêté est signé Esquiros (l'administrateur révoqué) président de « la Ligue. »

C'est de plus en plus la sécession!

Si chaque département ou chaque région entend, pour organiser la défense, agir en dehors de l'action centrale du gouvernement, nous pouvons nous attendre aux plus déplorable conséquences.

En vérité M. Esquiros agit d'jà comme s'il était président de la République et maître de la France. C'est un peu trop fort et un peu trop tôt! — E. Bouchery. (Patrie).

On écrit de Besançon, à la date du 30 octobre

Notre ville est rassurée et toute crainte de voir paraître l'ennemi moins d'ici à quelques jours a maintenant disparu.

Les habitants de la banlieue viennent d'adresser au Conseil municipal une pétition dont le but est le retrait des mesures de destruction annoncées par voies d'affiches pour la 1^{re} et 2^e zone, ou tout au moins, un sursis dans l'exécution de ces mesures rigoureuses: la mesure s'appuie sur des considérations générales, très principalement de ce que, par suite de modifications apportées au système d'attaque des places de guerre, l'existence des constructions et plantations dans les zones ne constitue plus un obstacle à la défense; il y est exposé que la vraie défense de la ville est dans la circonvallation récemment établie au pied de Rosemont à Palente, dans l'installation des nouveaux ouvrages de Montfaucou-des-Buis, du petit Chaudanne, de Champ-Forgeron et des Justices, sous la surveillance rigoureuse des passages du Doubs en amont. Enfin, les pétitionnaires, font ressortir l'énorme perte qui résultera pour eux et pour l'intérêt général de la destruction de la seconde ville qui s'est fondée sous les remparts de Besançon, et sollicitent, pour tous ces raisons, l'intervention du Conseil après des autorités militaires.

Cette question, de la plus haute importance, avait éveillé déjà l'attention de l'administration. Le maire, rendu compte au Conseil des démarches qu'il a faites à ce sujet, à la direction du génie et de la division. Il ajoute, que les autorités militaires, et c'est un devoir de le reconnaître d'abord, ont donné l'assurance de leur sollicitude pour les intérêts locaux; mais il est de nécessité impérieuse qu'il n'est pas permis de s'empêtrer. En ce qui concerne la première zone, le directeur du génie, spécialement chargé de ce service, ne peut prendre sur lui d'accorder ni dispenser ni sursis. Elle doit être rasée sur toute sa largeur pour donner le tir de la place et pour protéger les artilleurs à leurs pièces. Provisoirement et dans un intérêt général, les arbres de la Promenade Micaud seront respectés. Les autres, qui sont destinés à tomber comme les autres, si les événements l'exigeaient.

Le colonel du génie a pu pouvoir suspendre, à l'égard de la deuxième zone, l'exécution annoncée. Son buten faisant apposer les affiches, a été de remplir les formalités exigées par la loi pour pouvoir agir quand le danger l'exigera, et, en supposant cette douloureuse nécessité, le colonel directeur a donné au maire l'assurance qu'il ne serait point atteint qu'aux objets faisant véritablement obstacle à la défense de la place, ce qui comprend surtout les murs faisant face aux remparts, les gros arbres pouvant servir d'abri aux tireurs ennemis, quelques murs perpendiculaires gênant le tir oblique les pièces de la place.

Quant aux habitations comprises dans des zones, le génie n'en considère pas la démolition comme immédiatement nécessaire. En cas de danger, les habitants les abandonneraient bien certainement, et, si l'ennemi s'y installait ou faisait mine d'en emparer, elles seraient brûlées par le feu de l'artillerie. Ceci s'appliquerait même aux faubourgs Rivotte et Tarragnoz.

Les pétitionnaires se sont rendus ensuite auprès du général commandant la division qui a étendu le sursis à la première zone.

Les soldats de la garnison et les gardes nationaux travaillent avec un zèle des plus méritoires aux ouvrages nouveaux qui doivent compléter les fortifications de la place. L'empressement dont la garde nationale fait preuve lui a valu de M. le maire la proclamation suivante:

« Au milieu des préoccupations et des embarras qu'ont occasionnés dans la ville et la banlieue la présence et la marche de l'ennemi, la garde nationale a prêté au génie le concours le plus actif et le plus dévoué. »

« J'ai vu tout ce qu'on peut attendre de votre bonne volonté comme de votre courage: mon devoir est de vous remercier publiquement. Grâce à vous, le grand travail entrepris pour la défense de la ville marche rapidement; encore quelques efforts, et votre œuvre couvrira comme une égide puissante, et nos soldats et nos remparts. »

« Redoublez donc d'exactitude, et comptez sur la reconnaissance du pays. »

Aux dernières nouvelles que nous avons reçues des environs, il y avait eu quelques escarmouches près de Pesmes. Les coureurs ennemis ont paru près de Dôle et d'Oschamps. On dit qu'un détachement de mobiles s'est laissé surprendre et capturer entre Dôle et Pesmes. N-uf mille hommes de l'armée ennemie ont passé à Bucey-lès-Cy, le 27 octobre. Ils ont bien mangé, les autres vers Gray. Ils ont bien mangé chez la plupart des habitants. Une maison dont les habitants étaient absents a été mise au pillage.

Le sculpteur Clésinger, gendre de Georges Sand, et bien connu à Paris, vient d'organiser ici un bataillon de volontaires francs-comtois qui compte 400 hommes? Il attend encore 100 engagements pour se mettre en campagne. Ce corps franc est admirablement bien équipé et armé, et, chose assez rare, il a de l'artillerie: quatre pièces de 4 et deux mitrailleuses. M. Clésinger est très-difficile dans le choix de ses compagnons. Il a déjà éliminé 1300 engagés qui ne lui convenaient pas; il veut avoir des hommes d'une conduite irréprochable et d'une bravoure à toute épreuve. Tous les officiers de son corps ont déjà servi, soit en France, soit à l'étranger.

« La ville de Dreux a été, dit-on, entièrement évacuée par les Prussiens; mais nous ne savons pas encore si le service du chemin de fer a déjà été repris jusqu'à Dreux. »

« Les trains de la ligne du Mans à Chartres vont jusqu'à la Loupe. »

« On croit généralement à un mouvement de recul des Prussiens sur toute la ligne de défense de l'Ouest. »

« Ainsi, il faut distinguer en France deux nations bien distinctes: les Parisiens et les Français proprement dits. Depuis le grand travail de centralisation entrepris par Richelieu et Mazarin, les Parisiens ont toujours exercé une domination sur le véritable peuple français des provinces. Ce sont toujours les Parisiens qui ont décidé de la paix ou de la guerre, de la monarchie ou de la république, de la liberté ou du despotisme. En réalité, gouvernant de facto, ils ont toujours traité les habitants des départements, comme des espèces d'îlotes. »

« Quant à l'administration, elle a toujours eu son centre à Paris, et les préfets sont imposés, pour ainsi dire, aux départements, de telle façon qu'aucun de ces fonctionnaires ne peut être nommé sans avoir fait son éducation politique à Paris qui en a fait un Parisien, sinon de naissance, du moins d'adoption. »

L'auteur de l'article en arrive à cette conclusion, toute naturelle selon lui, que ce n'est pas contre les départements que l'Allemagne fait la guerre en ce moment, et l'engage les départements à se soustraire désormais à une tutelle qui n'est pas plus longtemps justifiée et qui est exercée contre leurs intérêts les plus chers.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire une réputation en règle de la bizarre opinion exprimée par l'homme politique allemand que le Nouvelliste de Versailles cite comme « une autorité dans les questions diplomatiques; » nous le reproduisons simplement à titre de curiosité pour montrer à nos lecteurs ce qu'on pense au quartier allemand des hommes et des choses en France.

Les pertes de Strasbourg.

On écrit de Genève au Salut public:

« Les déclarations des pertes sont déposées à la mairie de Strasbourg jusqu'au 17 octobre; on croit que le total dépassera 40 millions de francs. »

« Aux dernières dates, elles comportaient déjà un dommage général de 2,264,682 fr. causé aux immeubles, et de 4,989,099 fr. causé aux meubles et marchandises, soit un total de 7,253,781 fr.; la perte moyenne calculée sur plus de 700 déclarations, parmi lesquelles ne se trouvent pas, certes, des gens qui ont le plus perdu, est de 9,595 fr. »

« Si donc on parle, comme très-vraisemblable, d'un total de 4,000 déclarations, il en résulterait que les habitants de Strasbourg ont à se plaindre d'une destruction de leurs propriétés immobilières et mobilières représentant la somme de 38,380,000 fr. »

« D'après une autre estimation, la valeur de 45 maisons, complètement démolies, est de 16 millions 1/2 de francs, et celles des bâtiments simplement endommagés, de 3 à 4 millions de fr. »

« D'autres évaluations encore dressées, sous la direction du maire de Strasbourg avec concours de différents architectes et négociants, dépassent même une centaine de millions. Encore cela ne concerne-t-il que la propriété privée. »

« Les dommages résultant de la destruction des édifices publics sont immenses, et quelques-uns sont irréparables: d'après une estimation extrêmement modérée, ils se chiffrent par 3 ou 4 millions au moins pour les églises, 400,000 fr. pour les écoles, 500,000 fr. pour le musée, 875,000 fr. pour le théâtre, 500,000 fr. pour le palais de justice, 2 millions pour les ponts et voies de circulation, etc. »

« Quant aux collections et en particulier aux fameux manuscrits et incunables de la bibliothèque, on ne saurait apprécier en argent le désastre de leur destruction. La plupart des portes de la ville ne sont plus praticables; l'usine à gaz, mise sens dessus dessous, ne peut plus travailler. »

« Enfin, n'oublions pas les vies de 258 personnes civiles tuées par les boulets des assiégés, les blessures d'individus encore réduits aujourd'hui à coucher sous les voûtes des caves, des églises et des ponts! »

Nouvelles du Mans.

L'Union de la Sarthe publie ce qui suit dans son numéro de mardi:

« Bien que nos confrères de la province n'imitent pas tous notre discrétion sur les mouvements de troupes, nous continuerons à garder le silence sur ceux qui parviennent à notre connaissance. »

« Nous pouvons, toutefois, dire aujourd'hui qu'il semble résulter d'informations puisées aux meilleures sources qu'une rencontre importante entre les troupes françaises et les forces prussiennes est imminente. »

« Ce serait, cette fois, de notre côté que viendrait l'offensive. »

« Des ambulances, de passage au Mans, ont été avisées par le télégraphe que d'un moment à l'autre elles pouvaient recevoir l'ordre de partir. »

L'OPINION DES ALLEMANDS SUR LA FRANCE.

Dans son numéro du 24 courant, le Nouvelliste de Versailles, qui est, comme on le sait, le Moniteur prussien en France, contient un article d'un diplomate allemand qui fait d'étranges allusions sur la constitution politique de la France.

Nous en extrayons les paragraphes suivants:

« Ainsi, il faut distinguer en France deux nations bien distinctes: les Parisiens et les Français proprement dits. Depuis le grand travail de centralisation entrepris par Richelieu et Mazarin, les Parisiens ont toujours exercé une domination sur le véritable peuple français des provinces. Ce sont toujours les Parisiens qui ont décidé de la paix ou de la guerre, de la monarchie ou de la république, de la liberté ou du despotisme. En réalité, gouvernant de facto, ils ont toujours traité les habitants des départements, comme des espèces d'îlotes. »

« Quant à l'administration, elle a toujours eu son centre à Paris, et les préfets sont imposés, pour ainsi dire, aux départements, de telle façon qu'aucun de ces fonctionnaires ne peut être nommé sans avoir fait son éducation politique à Paris qui en a fait un Parisien, sinon de naissance, du moins d'adoption. »

L'auteur de l'article en arrive à cette conclusion, toute naturelle selon lui, que ce n'est pas contre les départements que l'Allemagne fait la guerre en ce moment, et l'engage les départements à se soustraire désormais à une tutelle qui n'est pas plus longtemps justifiée et qui est exercée contre leurs intérêts les plus chers.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire une réputation en règle de la bizarre opinion exprimée par l'homme politique allemand que le Nouvelliste de Versailles cite comme « une autorité dans les questions diplomatiques; » nous le reproduisons simplement à titre de curiosité pour montrer à nos lecteurs ce qu'on pense au quartier allemand des hommes et des choses en France.

Chronique locale & départementale

Les gardes nationaux de la 6^e compagnie sont invités à se réunir à l'Hôtel des Pompiers, le samedi 7 courant, à 10 heures du matin, pour procéder aux élections des chefs dont les emplois sont devenus vacants par suite de la formation des cadres de la garde nationale mobilisée.

Les gardes nationaux de la 3^e compagnie sont invités à se réunir à l'Hôtel des Pompiers, le lundi 7 courant à 2 heures de relevée pour procéder aux élections des chefs dont les emplois sont devenus vacants par suite de la formation des cadres de la garde nationale mobilisée.

On nous assure que le général Ladmirault qui est parvenu à s'échapper de Metz, après avoir refusé de signer la capitulation, est arrivé aujourd'hui même à Lille.

Il est accompagné de plusieurs officiers.

M. le sous-préfet de Douai a reçu du général Bourbaki, commandant supérieur de la région du Nord, la lettre suivante:

« Monsieur le sous-préfet, »

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 31 octobre, relative à la manifestation dont j'ai été l'objet lors de mon passage à Douai. »

« Je suis très sensible à l'expression des regrets dont vous voulez bien vous faire l'interprète, et personnellement je vous en remercie. »

« Il n'est pas venu à ma pensée d'attribuer cette démonstration à la population de Douai que je sais animée de sentiments forts et patriotiques; mais pour être l'œuvre de quelques-uns, elle n'est pas moins regrettable dans un moment où nous avons un si grand besoin de confiance les uns dans les autres, et où nous ne devrions avoir qu'une pensée: le salut du pays si cruellement éprouvé. »

« J'écris à l'instant même au général de Beaulieu pour l'inviter à ne pas donner suite à l'enquête qu'il a commencée, et je suis heureux d'avoir pu en cette circonstance, me rendre au désir que vous m'avez manifesté et qui d'ailleurs était complètement dans mes vues. »

« Agréer, monsieur le Sous-préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

« Le général de division, commandant supérieur de la région du Nord, »

(Signé) C. BOURBAKI. »